

À bâbord !
Revue sociale et politique

Des violations massives et systématiques des droits humains **Crise sociale et politique au Chili**

Ricardo Peñafiel

Numéro 84, été 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95232ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (imprimé)

1710-2103 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Peñafiel, R. (2020). Des violations massives et systématiques des droits humains : crise sociale et politique au Chili. *À bâbord !*, (84), 64–65.

CRISE SOCIALE ET POLITIQUE AU CHILI

DES VIOLATIONS MASSIVES ET SYSTÉMATIQUES DES DROITS HUMAINS

Ricardo Peñafiel* ◀

Face à la mobilisation populaire contre un demi-siècle d'autoritarisme et de néolibéralisme, le gouvernement de droite de Sebastián Piñera a répondu par la répression. Devant le silence complice du gouvernement canadien, une délégation québécoise s'est rendue sur place en janvier pour rendre compte de l'inquiétante situation de violations systématiques et massives des droits humains.

Depuis le 18 octobre 2019, pas une seule journée ne s'est écoulée sans qu'il n'y ait une manifestation. En plus d'avoir enregistré la plus grande manifestation de l'histoire du Chili, le 25 octobre, avec 1,5 million de personnes à Santiago, des dizaines et des centaines de milliers de personnes se réunissent quotidiennement dans les places centrales de chaque ville du pays – rebaptisées « Place de la dignité », « de la révolution », « de la résistance » –, s'activent dans des Conseils citoyens autogérés, organisent des marches thématiques, réalisent de créatives *flash-mobs*, etc. En tout et partout, 52 % de la population déclare avoir participé à au moins une manifestation au cours de la dernière année.

Devant un tel élan de participation citoyenne, organisée autour de différents griefs et mouvements sociaux, la principale réaction du gouvernement a été une répression démesurée, qui ne peut se justifier en fonction d'une responsabilité de maintien de l'ordre public, mais qui porte toutes les traces d'un terrorisme d'État visant à engendrer la peur chez les manifestant-e-s autant que dans la population en général. C'est du moins la conclusion à laquelle arrivent la plupart des organisations d'avocats, de médecins, de journalistes, autochtones, syndicales, féministes, environnementalistes, de défense des droits humains, etc., que la Délégation québécoise de solidarité et de surveillance des droits humains au Chili a rencontrées lors de son séjour, du 18 au 27 janvier 2020.

Après plus de 65 heures de témoignages, recueillis auprès de 99 personnes appartenant à 51 organisations différentes, de Santiago, Valparaíso, Antofagasta et d'ailleurs, la Délégation conclue à l'existence de « violations systématiques et massives des droits humains au Chili ». Le caractère systématique de ces violations a été établi par la répétition dans le temps et l'espace des mêmes schèmes répressifs d'un bout à l'autre du pays, réfutant la ligne gouvernementale ne reconnaissant que quelques abus individuels ou localisés. À l'inverse, la systématité et la massivité de la répression abusive tendent à inculper la haute hiérarchie des forces répressives et l'État dans son ensemble.

CRISE INSTITUTIONNELLE GÉNÉRALISÉE

En effet, les conclusions du rapport de cette Délégation mettent en évidence l'existence d'un dysfonctionnement des institutions chiliennes, qui se réclament pourtant de l'État de droit, alimentant une impunité systémique et une perte de confiance de larges secteurs de la population.

Cette perte de légitimité des institutions dans leur ensemble est corroborée par les sondages d'opinion qui montrent une chute historique des taux d'approbation. L'enquête d'opinion (biannuelle) du *Centro de Estudios Públicos*¹ montre que seulement 6 % des personnes sondées faisaient encore confiance au président Piñera. Ce taux est encore plus bas pour les partis politiques (2 %) et le Parlement (3 %).

« CE NE SONT PAS 30 PESOS, MAIS 30 ANNÉES »

Comme l'affirme ce slogan des manifestations devenu emblématique du mouvement de contestation, il ne s'agit pas tant d'une opposition à la hausse de 30 pesos (du prix des transports collectifs, décrétée le 6 octobre par le gouvernement et qui a déclenché la crise), que d'un rejet généralisé de 30 années d'une pseudo-démocratie qui a non seulement conservé le modèle socioéconomique néolibéral imposé à feu et à sang par la dictature, mais qui a aussi conservé les mêmes institutions autoritaires inscrites dans la constitution pinochetiste de 1980, toujours en vigueur aujourd'hui.

Ce sont ces institutions profondément injustes, inégalitaires et autoritaires qui sont répudiées en bloc par l'ensemble de la population dans la rue. Ce sont aussi ces mêmes institutions qui rendent possible la démesure de la répression et la complicité des institutions censées défendre l'intégrité physique et morale des citoyens et citoyennes.

En effet, si cette « oasis de paix et de stabilité » (comme le décrivait Piñera la veille de l'explosion sociale !), ce modèle économique et de transition démocratique réussie, a pu se transformer, « du jour au lendemain », en un État violent, « en guerre » contre sa propre population, c'est précisément parce que les institutions chiliennes violaient déjà, depuis 30 ans (ou 46 ans), la plupart des droits civiques et socioéconomiques de la population.

« PARCE QUE NOUS AVONS OUVERT LES YEUX / ILS VEULENT NOUS LES ARRACHER »

La démesure de la répression est d'ailleurs à glacer le sang. Selon les chiffres du rapport du 31 janvier de l'Institut national de droits humains (INDH), une institution officielle de l'État chilien, la répression excessive depuis le 17 octobre dernier aurait laissé un solde d'au moins 3 748 blessés, dont 2 141 à la suite de tirs d'armes à feu de la police (79% d'entre eux par des tirs de « chevrotines » : balles de plomb enrobées d'une fine couche de caoutchouc appelées *perdigones*), parmi lesquels on note 427 lésions oculaires (dont 29 avec perte partielle ou totale de la vue). Le rapport de l'INDH comptabilise un total de 9545 personnes arrêtées (dont 12% d'enfants et d'adolescents), incluant une grande quantité de détentions arbitraires de personnes qui manifestaient pacifiquement ou se tenaient près des lieux de manifestation.

Le rapport de l'INDH note aussi des modèles récurrents de non-accomplissement des protocoles prévus par la police pour le maintien de l'ordre public, impliquant : détentions arbitraires ; usage excessif de la force (84 plaintes présentées) ; torture et traitements cruels (819 plaintes) ; violences sexuelles (183 plaintes) ; homicides (5) ou tentatives d'homicide frustrées (18) ; utilisation de substances lacrymogènes en présence de personnes âgées, enfants et femmes enceintes ; tirs à la carabine de grenades lacrymogènes ou de *perdigones* en direction des corps, cous et visages des manifestant·e·s ; actions de dispersions de manifestants sans motifs ; manque de graduation dans l'usage de la force ; absence d'avis préalables à l'usage de la force ; arrestations et intimidation de représentants de la presse ; présence dans les manifestations de carabiniers et militaires en civil non identifiés, etc.

Alarmantes en soi, ces constatations ne recensent que les cas vérifiés par l'INDH, avec des protocoles extrêmement stricts et restrictifs. Les données recueillies par des organisations autonomes de défense des droits et de la sécurité des manifestant·e·s recensent au moins trois



Mur commémoratif des personnes mutilées ou tuées par les forces policières pendant les manifestations. Photo : Isabelle Orellana.

fois plus de cas, notamment en ce qui a trait aux homicides, aux blessé·e·s et aux arrestations, du fait du camouflage des homicides par la police ou l'armée, des arrestations clandestines (non enregistrées) et de la peur des manifestant·e·s de se rendre dans les hôpitaux, où les attend bien souvent la police et où le personnel soignant refuse de signaler l'origine des blessures (par ordre administratif).

RÉVISIONNISME COMPLICE DU CANADA

Après que toutes les missions internationales de surveillance des droits humains – dont celles d'Amnistie internationale, de Human Rights Watch, de la Commission interaméricaine de Droits Humains (CIDH) et du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme – eurent toutes condamné l'usage excessif de la force et les violations généralisées des droits humains au Chili, le Canada s'est contenté de déplorer la violence (comme si celle-ci venait des manifestations) et a félicité la transparence du gouvernement chilien pour avoir laissé ces missions enquêter librement. Même après que ces mêmes missions ont déploré qu'aucune de leurs recommandations n'avaient été mises en application par le gouvernement, le gouvernement canadien continuait dans le déni en affirmant que « le gouvernement du Chili a adopté une approche inclusive afin de trouver une solution » et qu'il prenait « des mesures importantes pour répondre aux préoccupations de ses citoyens ». Ce révisionnisme

complice s'explique sans doute par le fait que les compagnies canadiennes en sol chilien profitent de ce système néolibéral, plaçant les intérêts des investisseurs étrangers au-dessus de celui des citoyens et citoyennes du Chili.

Cela ne devrait pas empêcher les sociétés civiles québécoises et canadiennes de se solidariser avec le peuple chilien et d'exiger du Canada une posture ferme, en faveur du respect des droits humains et tout particulièrement des Autochtones, notamment des Mapuches, durement touchés par l'application de lois antiterroristes et antimanifestations appliquées éhontément par tous les gouvernements, prétendument démocratiques, dans le but de criminaliser l'action collective. **ab**

* Délégué de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) et de la Centrale syndicale nationale (CSN) pour la Délégation québécoise de solidarité et de surveillance des droits humains au Chili.

1. Un *think tank* autonome reconnu pour la rigueur de ses enquêtes d'opinion, notamment longitudinales, depuis les années 1980. Pour le détail de l'enquête de décembre, voir Centro de Estudios Públicos, *Estudio Nacional de Opinión Pública N° 84* [Étude nationale d'opinion publique n° 84], décembre 2019. Disponible en ligne : www.cepchile.cl/cep/site/docs/20200116/20200116081636/encuestacep_diciembre2019.pdf.